

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Nous sommes ici



DES SOURCES DE RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE

Les futurs parcs agrivoltaïques généreront des recettes fiscales pour les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département).

Ces retombées locales participeront au développement de projets communaux et des services publics sur le territoire.

1 Instruction

L'instruction d'un projet agrivoltaïque en préfecture constitue une étape administrative essentielle. Les services de l'État examinent le dossier complet afin de s'assurer qu'il respecte l'ensemble des réglementations en vigueur environnementales, urbanistiques, techniques, etc.

Le processus comprend notamment :

- L'analyse de l'étude d'impact environnemental
- L'avis de la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale),
- Une enquête publique pour recueillir l'avis des citoyens,
- Ainsi que l'instruction conjointe de la DDTM et de la DREAL.

Le projet s'appuie également sur une étude préalable agricole et doit obtenir l'avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

À l'issue de cette phase, la préfecture décide d'autoriser ou non la réalisation du projet.

2 En quoi consiste la consultation du public réglementaire ?

Prévue courant 2026, la consultation du public offrira à chacun la possibilité de consulter le dossier complet du projet agrivoltaïque, de poser des questions et de donner son avis.

Une Commission d'enquête indépendante, nommée par le Tribunal Administratif, recueillera les observations des citoyens et établira un rapport détaillé.

Sur la base de ces conclusions et des avis des services de l'État, le Préfet décidera de la suite donnée au projet.

3 Un suivi agricole indépendant tout le long de l'exploitation

Les projets agrivoltaïques font l'objet d'études agricoles qui étudient l'impact de la présence des panneaux. Un suivi agronomique indépendant est imposé par la réglementation durant l'exploitation du site. Les rendements sous l'installation agrivoltaïque sont comparés à ceux d'une zone témoin.

En ce qui concerne le projet agrivoltaïque du Duc et de la Butillarde, les ressources fiscales issues de la taxe IFER sur la durée du projet sont estimées comme ceci :

- ✓ 570 k€ pour la Commune de Varennes-Saint-Sauveur
- ✓ 1,4 M€ pour la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
- ✓ 850 k€ pour le Département de Saône-et-Loire



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU DUC ET DE LA BUTILLARDE

LETTRE D'INFORMATION N°2 - OCTOBRE 2025

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Agriculteurs à Varennes-Saint-Sauveur, nous avons choisi d'unir nos forces pour construire un projet agricole durable et innovant.

Depuis plus de vingt ans, Thierry Treboz cultive ses terres en grandes cultures et s'est déjà engagé dans une démarche de production d'énergie solaire. De son côté, Émilie Volatier, jeune installée, a créé sa propre exploitation et souhaite la développer dans un cadre durable et responsable.

À travers cette lettre et ce site, nous souhaitons vous présenter notre démarche et répondre à vos questions.

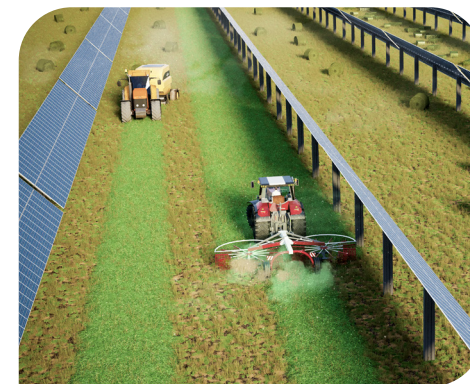
Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Bien cordialement,

Thierry Treboz & Émilie Volatier

Face aux défis auxquels nous faisons face – adaptation au changement climatique, maintien d'une activité agricole pérenne et recherche de solutions durables pour l'avenir – nous avons initié ensemble un projet agrivoltaïque. Il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur certaines de nos parcelles, afin d'améliorer nos pratiques agricoles tout en contribuant à la production d'une énergie verte et locale.

Pour concevoir ce projet, nous travaillons avec Verso Energy, qui nous accompagne grâce à son expertise technique et environnementale, et avec des spécialistes du monde agricole afin de garantir la meilleure intégration possible sur nos exploitations.



VERSO-ENERGY : LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE



Verso Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction : parvenir à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible !

Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.



@ www.verso.energy
✉ m.guittat@verso.energy
☎ 06 21 52 45 87

UN PROJET EN FAVEUR DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ÉNERGÉTIQUE

LE PROJET EN CHIFFRES

Deux zones : le Duc et la Butillarde

LE DUC

4,5 hectares de panneaux

10,1 Mwc installés

LA BUTILLARDE

4,7 hectares de panneaux

10,6 Mwc installés

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

3 mètres de haut

Une production annuelle équivalente à la consommation électrique de 4 400 foyers



UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE

La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a défini une grille de critères rigoureuse pour évaluer les projets agrivoltaiques, avec pour objectif de garantir une répartition équitable des bénéfices au sein du monde agricole.

Dans le respect de ces engagements, Verso Energy :

→ Limite la puissance installée à 12 Mwc par exploitation.

→ S'engage à contribuer au fonds collectif pour la transition énergétique des exploitations agricoles, à hauteur de 2 000 € par Mwc et par an.

→ S'engage à démanteler la centrale conformément à la réglementation sur l'agrivoltaïsme.

En février 2025, le conseil municipal de Varennes Saint-Sauveur a délibéré pour intégrer les terrains des projets dans les Zones d'Accélération de la production des Énergies Renouvelables (ZAENR).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les structures agrivoltaiques sont équipées de modules bi-faciaux (procurant une transparence partielle pour la lumière). Elles sont également orientées suivant un axe Nord-Sud.

Ces caractéristiques ont pour effet de produire une ombre diffuse, qui se déplace sur une zone élargie et

qui tourne autour des axes des structures sur le cycle journalier. L'effet recherché est celui d'une ombre répartie et en mouvement au cours de la journée, pour un filtrage raisonné de la lumière.

Cela a pour effet de maintenir la photosynthèse et de réduire le stress hydrique tout en donnant la lumière nécessaire à la bonne croissance des plantes.

DES INSTALLATIONS AGRIVOLTAÏQUES ADAPTÉES AUX PRATIQUES AGRICOLES

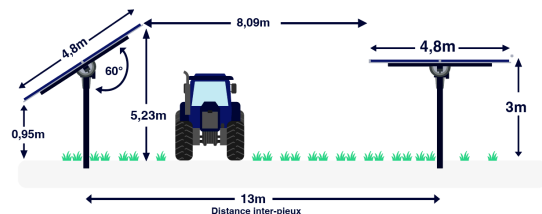
Les projets du Duc et de la Butillarde seront équipés de tables solaires sur trackers, capables de suivre la course du soleil pour optimiser la production d'énergie.

Installées à 3 mètres de hauteur et espacées de 13 mètres, elles garantissent une bonne accessibilité pour les engins agricoles.

Lors des passages de machines, les tables peuvent être placées verticalement, libérant l'espace nécessaire.

Ces installations conjuguent production d'énergie et maintien de l'activité agricole, en apportant une valeur ajoutée durable à l'exploitation.

- ✓ Suivi automatique du soleil
- ✓ Protection contre les aléas climatiques
- ✓ Adaptation aux pratiques agricoles et à la présence d'animaux
- ✓ Souplesse pour les travaux agricoles du site



L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

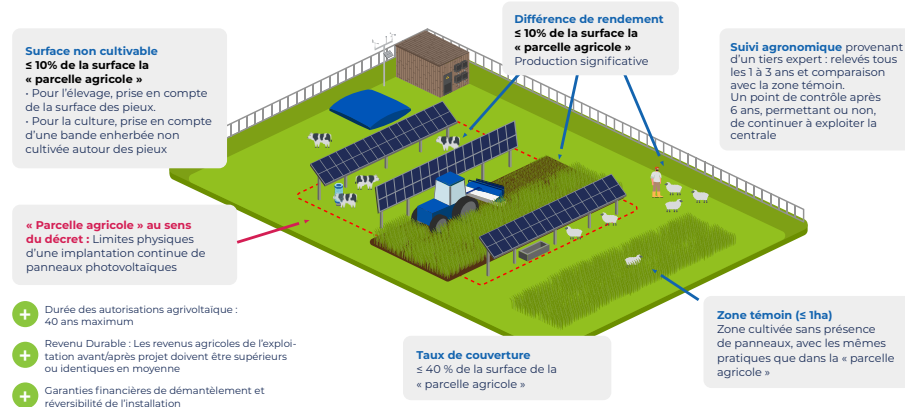
L'agrivoltaïsme désigne une pratique consistant à associer sur un même site une production agricole et, de manière secondaire, une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.

Pour être reconnu comme un projet agrivoltaique, et autorisé par le Préfet, il faut :

- Garantir que l'activité agricole reste prioritaire
- Démontrer que l'installation fournit au moins un service utile à l'agriculture, sans nuire aux autres fonctions agricoles :



Et respecter les éléments suivants :



Projet expérimental vitrine : l'installation agrivoltaique d'Outarville (45)

À Outarville, dans le Loiret, l'agriculteur Pierre Coisnon accueille un projet agrivoltaique intégré à son exploitation de grandes cultures.

Cette installation vise à protéger les cultures des fortes chaleurs et du manque d'eau, tout en préservant la qualité et le rendement des récoltes, et en optimisant l'irrigation pour une gestion plus durable des ressources.

Calendrier clé :

- Été 2025 : Construction de la centrale
- Automne 2025 : Raccordement au réseau
- Été 2026 : Mise en exploitation

Un projet collaboratif et innovant

Réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, Agrosolutions, et Agrisoleo, ce site pilote démontre comment la technologie photovoltaïque peut devenir un allié de la performance agricole.

